

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 24 MAI 2022

A 12h30, à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe)

Compte-Rendu

Le vingt quatre mai deux mille vingt deux, à 12h30, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (9) : André GUILLERMIC, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU, Dominique TRICOT

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD à Marie JARRY, Jack RAMBAULT à Emmanuelle MENARD, Dominique REGNIER à Anne-Marie REVEAU,

Excusés (6) : Cécile VRIGNAUD, Pascal LAGOGUEE, Claire PAULIC, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Date de convocation : 18-05-2022

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle MENARD

ASSEMBLEES

PRECEDENT CONSEIL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

DELIBERATIONS

RESSOURCES HUMAINES

Compte Epargne Temps des agents (C.E.T) : modification des règles de monétisation

Délibération DEL-RB-2022-004

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 instaurant le compte épargne temps ;

Vu la délibération n°DEL-RB-2020-013 du 16 décembre 2020 portant adoption du règlement temps de travail ;

Vu la délibération n°DEL-RB-2021-012 du 1^{er} juin 2021 de prise en compte de la retraite additionnelle au titre des modalités d'utilisation du compte épargne temps ;

Vu l'avis du comité technique en date du 15 mars 2022 ;

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **approuver les nouvelles règles de monétisation telles que précisées ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2022 ;**
- **modifier le règlement temps de travail en conséquence et en porter les modifications en annexe jointe dans le règlement du temps de travail modifié ;**
- **modifier en conséquence les délibérations précédentes sur ce sujet en ajoutant la nouvelle condition « uniquement pour les agents quittant la collectivité » à toutes les dispositions en vigueur fixées par les mentions « ou monétisation » et « indemnisation financière forfaitaire » de la délibération du 17 décembre 2014, « du paiement forfaitaire des jours » du chapitre 7.3 - Utilisation du CET dans le règlement du temps de travail approuvé par la délibération du 16 décembre 2020, et « du paiement forfaitaire des jours » de la délibération du 1^{er} juin 2021 ;**
- **décider que cette nouvelle disposition prend effet à compter du 1^{er} juin 2022 et est applicable à tous les agents qui en font la demande pour des départs de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2022.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Tableau des effectifs, modification année 2022 n°2 : suppression d'un poste (Adjoint technique)

Délibération DEL-RB-2022-005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 15 février 2022 ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 15 mars 2022 ;

Le Conseil d'administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **supprimer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;**
- **prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à la date d'effet du 1^{er} juin 2022 ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le budget concerné.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Logement de fonction - Conditions d'attribution : définition de la liste des emplois ouvrant droit et des conditions d'occupation

Délibération DEL-RB-2022-006

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 721-1;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction ;

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **approuver la mise à disposition d'un logement pour nécessité absolue de service à l'agent occupant l'emploi d'Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dit « SSIAP 2 »;**
- **inscrire au budget les crédits correspondants.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Partenariat avec l'Association BOCAPLACE : attribution de subvention 2022

Délibération DEL-RB-2022-007

Considérant la volonté de prolonger le partenariat mis en place avec l'association Bocaplace ;
Considérant la demande de Madame la Présidente de l'association BOCAPLACE pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 550 €.

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Bocapole est invité à attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

FINANCES

Approbation du compte de gestion

Délibération DEL-RB-2022-008

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2021 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2021.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2021 établi au regard du compte susmentionné.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Le Conseil d'Administration de la régie Bocapole est invité à :

- **adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;**
- **arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2021 ;**
- **constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats définitifs

Délibération DEL-RB-2022-009

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat 2021 comme indiqué ci-avant.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Ligne de trésorerie

Délibération DEL-RB-2022-010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour pallier ponctuellement les besoins de trésorerie de la Régie BOCAPOLE, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs organismes bancaires,

Considérant les offres reçues ;

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **adopter cette délibération ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Remise gracieuse – Annulation de la dette de M MARICHY

Délibération DEL-RB-2022-011

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-4 et R.1617-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la responsabilité des régisseurs ;

Vu la demande de remise gracieuse formulée par M. Philippe MARICHY ;

Le Conseil d'Administration de Bocapole est invité à :

- **accorder la remise gracieuse de 9 115,93 € correspondant à la totalité de la dette due par M. Philippe MARICHY auprès de la Régie Bocapole ;**
- **autoriser Mme la Présidente à signer tous types de documents nécessaires à la mise en place de cette délibération.**

*Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.*

Modification tarifs Bocapole 2023-2024

Délibération DEL-RB-2022-012

Vu la délibération DEL-RB-2021-06 du 16/02/2021 concernant les tarifs de location pour 2022 et 2023 ;

Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée de Bocapole est invité :

- à adopter la proposition tarifaire telle que déterminée pour les tarifs 2023 et 2024 ;
- à abroger la délibération DEL-RB-2021-06 en ce qui concerne les tarifs pour l'année 2023.

*Après en avoir délibéré,
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.*